



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 septembre 2020*

**N°2020/61 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE JARDINS
FAMILIAUX ET COLLECTIFS AU LIEU-DIT « LES GRANDS JARDINS »**

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 septembre 2020

Etaient présents : 21

Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH

Pouvoirs : 5

Monsieur Eric KRAEMER à madame Geneviève CAIN, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, madame Fathia BEN MABROUK à madame Carole CARDOSO, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART,

Absents excusés : 3

Messieurs Serge MAGLIOZZI, Philippe RIERA et madame Typhaine TOKPAN,

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 16 septembre 2020,

CONSIDERANT la demande de l'association « Les Jardins de l'Arc-en-miel » pour le renouvellement de la mise à disposition des parcelles AO n°6 et 26 en tant que jardins familiaux à titre gratuit,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-61-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE de renouveler la convention à titre gratuit avec l'association « Les Jardins de l'Arc-en-miel » pour la mise à disposition des parcelles AO n°6 et 26 en tant que jardins familiaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces y afférentes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

